

Doudeville



Capitale du lin

ARRETE MUNICIPAL de CIRCULATION
N°26-11-2019
Commune de DOUDEVILLE
Seine-Maritime

Le Maire de DOUDEVILLE,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant les travaux de voirie du RD 20 sur la commune de Doudeville à compter du 15 octobre 2019 au 06 décembre 2019,

Considérant la demande de Monsieur LAHON – SAS DR concernant les travaux de voirie du RD 20 sur la commune de Doudeville,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, des riverains et des personnes œuvrant sur ce chantier, il est nécessaire de réglementer la circulation,

Considérant l'arrêté municipal de circulation N°03-09-2019 du 19 septembre 2019,

ARRETE

Article 1^{er} : Du 18 novembre au 22 novembre 2019 au niveau du RD 20 - rue Henri Delanos et rue Pierre Lamotte – 76560 Doudeville, le stationnement et la circulation seront interdits.

Article 2^{ème} : Du 18 novembre au 22 novembre 2019 au niveau des feux tricolores au niveau de la rue Pierre Lamotte à l'intersection avec la rue Augustin Lemerrier (au niveau du PMU) – 76560 Doudeville, le stationnement et la circulation seront interdits.

Une déviation conseillée sera mise en place :

- dans le sens Saint Valéry en Caux – Amfreville-les-Champs :
 - ➔ via la rue Cacheleu, rue de la Chambrette, rue des Prés, route d'Yvetot et rue du Bois Marie
- dans le sens Amfreville-les-Champs – Saint Valéry en Caux :
 - ➔ via la rue du Champ de Courses, rue de la Mare Drouet/route de Bosc Mare, rue du Mont Criquet, rue du Vert Galant, route de Seltot et rue Auguste Cavé

Article 3^{ème} : Le lundi 18 novembre 2019 de 7h00 à 14h00 au niveau de la rue Henri Delanos à son intersection avec la rue du Calvaire jusqu'à la rue Pierre Lamotte à son intersection avec la rue Maréchal de Villars – 76560 Doudeville, le stationnement et la circulation seront interdits.

Article 4^{ème} : Un dispositif signalera ces prescriptions par les agents techniques de la commune de Doudeville et l'entreprise SAS DR, ces derniers sont invités à prendre toute précaution en ce qui concerne ces travaux, notamment vis à vis des piétons et des automobilistes, afin de garantir la sécurité des usagers, et de gêner le moins possible la circulation.

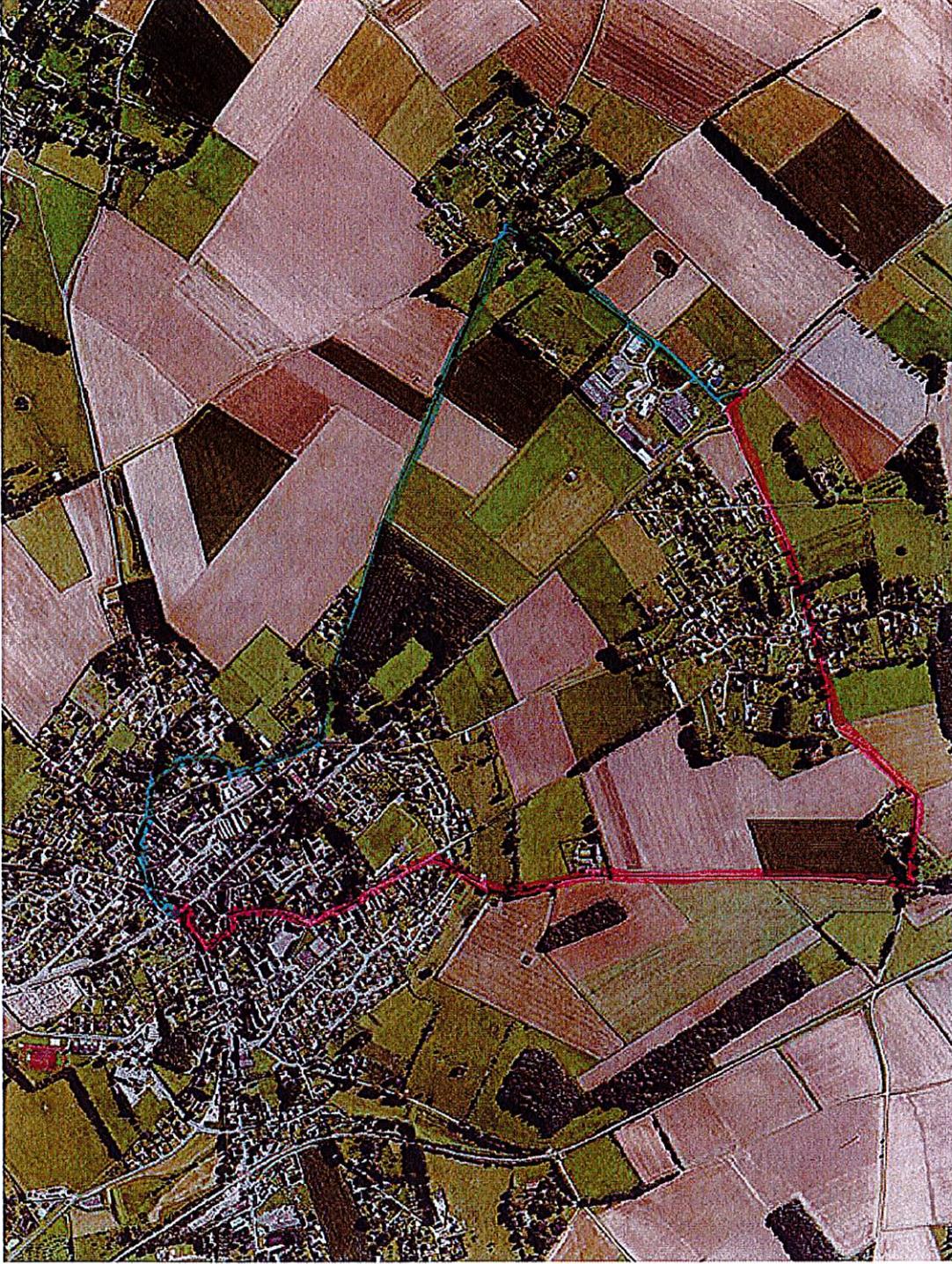
Doudeville, le 15 novembre 2019

Ampliations :

- Le Président de la Région Normandie
- Le Président du Département
- DDR
- M. l'agent de police
- Gendarmerie
- SDIS
- SAMU 76
- PALUEL
- La sucrerie de Fontaine le Dun
- SIVOSSE
- Les cars Hangard
- L'entreprise SAS DR
- Garczynski
- SDE 76
- Transdev
- Registre

M. Le Maire,


M. Erick MALANDRIN



■ Déviation dans le sens Saint Valéry en Caux – Amfreville-les-Champs

■ Déviation dans le sens Amfreville-les-Champs – Saint Valéry en Caux